

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2158 :**

Société Publique Locale d'Optimisation des Politiques Urbaines du Sud : rapport annuel d'activité 2024 du port de plaisance Lislet GEOFFROY

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. MINATCHY Mariot, VAYABOURY Jean Patrick, TAYLLAMIN Patricia, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Maire,  
**David LORION**

Maire de réception en préfecture  
97-1497-016-20251217-43-2158-DE  
Date de transmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

**Affaire n°43/2158 : Société Publique Locale d'Optimisation des Politiques Urbaines du Sud : rapport annuel d'activité 2024 du port de plaisance Lislet GEOFFROY.**

*Direction Générale des Services*

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SPL OPUS a transmis son rapport pour l'année 2024 relatif à la Délégation de Service Public du port de plaisance Lislet GEOFFROY.

Ce rapport annuel, établi par la SPL OPUS présente notamment le bilan d'activité du délégataire et les comptes retraçant l'ensemble des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public. Il comporte également une analyse de la qualité du service rendu.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document a fait l'objet d'une information préalable auprès de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunie le 27 novembre 2025.

Ceci exposé,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel d'activité 2024 du port de plaisance Lislet GEOFFROY, établi par la SPL OPUS et annexé à la présente délibération ;
- **DE L'AUTORISER**, ainsi que son représentant ou le Directeur Général des Services, à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



**David LORION**